

ARRETE N° 2013 /MS/CAB  
Portant nomination d'un chef de  
service au Centre hospitalier  
régional de Banfora

LE MINISTRE DE LA



- Vu la constitution ;
- Vu le décret n°2012-1038/PRES du 3 décembre 2012, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2013-002/PRES/PM du 02 janvier 2013, portant composition du gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le décret 2011-156/PRES/PM/MS du 24 mars 2011 portant organisation du ministère de la santé ;
- Vu la loi n°035-2002/AN du 26 novembre 2002, portant création de la catégorie d'Etablissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 2004-191/PRES/PM/MFB du 29 avril 2004, portant statut général des Etablissements publics de santé ;
- Vu le décret n° 2006-356/PRES/PM/MS/MFB/MASSN du 20 juillet 2006, portant statuts particuliers des Centres hospitaliers régionaux (CHR) ;
- Vu l'arrêté n° 2008-229/MS/CAB du 18 juin 2008, portant organisation et fonctionnement des directions composant la direction générale des Centres hospitaliers régionaux (CHR) ;
- Sur proposition du Directeur général du Centre hospitalier régional de Banfora ;

## AR R E T E :

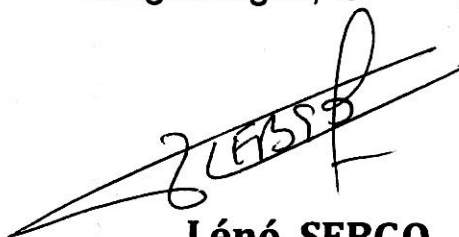
Article 1 : **Monsieur SANON Jean Roger** attaché de santé en soins infirmiers et obstétricaux, matricule 51 567 E, est nommé, chef de service des soins infirmiers et obstétricaux du Centre hospitalier régional de Banfora;

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la Santé, le Directeur général du Centre hospitalier régional de Banfora sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3: Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

2.9 JAN 2013



**Léné SEBGO**

*Chevalier de l'ordre national*

### Ampliatiions

- CAB/MS
- SG/MS
- CF/MS
- PCA/CHR- Banfora
- CHR de Banfora
- Tous services CHR-OHG
- Intéressés (03)
- Archives / chrono.